

Brno – 18 et 19 octobre 2007

Séminaire des services d'étude et de documentation  
de l'Association des Conseils d'Etat  
et des Juridictions administratives suprêmes de l'Union européenne

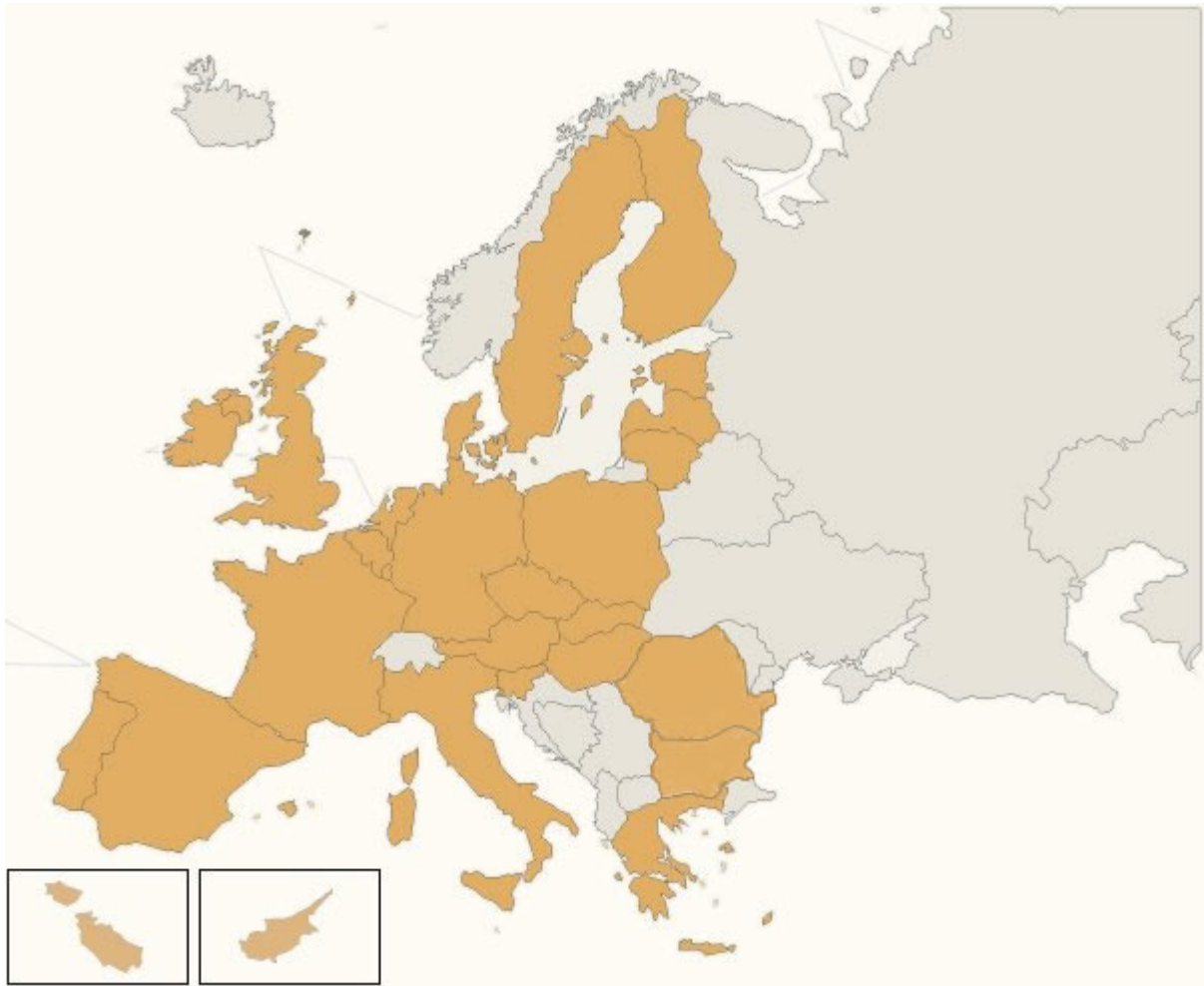
**Réseau d'information de l'Association**

**RAPPORT PRÉLIMINAIRE**

## **TABLE DES MATIÈRES**

1. LA NOUVELLE RUBRIQUE « TOUR D'EUROPE ».....	p. 3
2. DEC-NAT.....	p. 7
2.1. Données statistiques.....	p. 7
2.2. Traduction en anglais.....	p. 7
2.3. Concrétisation des décisions prises lors du séminaire du 15 mai 2006.....	p. 7
2.4. Collaboration avec l'Office des publications officielles des Communautés européennes.....	p. 7
2.5. Liens entre DEC-NAT et les décisions nationales sur les sites internet nationaux.....	p. 8
3. JURIFAST.....	p. 9
3.1. Données statistiques.....	p. 9
3.2. Bilan sommaire quant à l'évolution du nombre de décisions.....	p. 10
3.3. Suivi des décisions du séminaire du 15 mai 2006.....	p. 10
4. FORUM.....	p. 12
4.1. Données statistiques.....	p. 12
4.2. Initiatives prises.....	p. 13
5. INITIATIVES COMMUNES A L'ENSEMBLE DU RESEAU D'INFORMATION.....	p. 14
5.1. Comité d'accompagnement.....	p. 14
5.2. Autres initiatives.....	p. 14
6. RAYONNEMENT DU SITE.....	p. 16
6.1. Statistiques.....	p. 16
6.2. Contrat avec Euractiv.....	p. 19
6.3. Présentation du site aux représentants des autorités européennes et des Représentations permanentes auprès de l'Union.....	p. 21
6.4. Présentation du site dans le cadre du partenariat avec le Réseau Européen de Formation Judiciaire.....	p. 21
6.5. Bulletin d'information spécial n° 17.....	p. 21
6.6. Présentation plus moderne du site.....	p. 21
7. PARTICIPATION AU PORTAIL DU RESEAU DES PRESIDENTS DES COURS JUDICIAIRES SUPREMES.....	p. 22
8. COLLOQUE ET SEMINAIRES DE L'ASSOCIATION.....	p. 23
9. ECHANGES DE MAGISTRATS.....	p. 24

## 1. LA NOUVELLE RUBRIQUE « TOUR D'EUROPE »



Cette partie du site a pour objet de donner pour chacun des 27 Etats membres de l'Union :

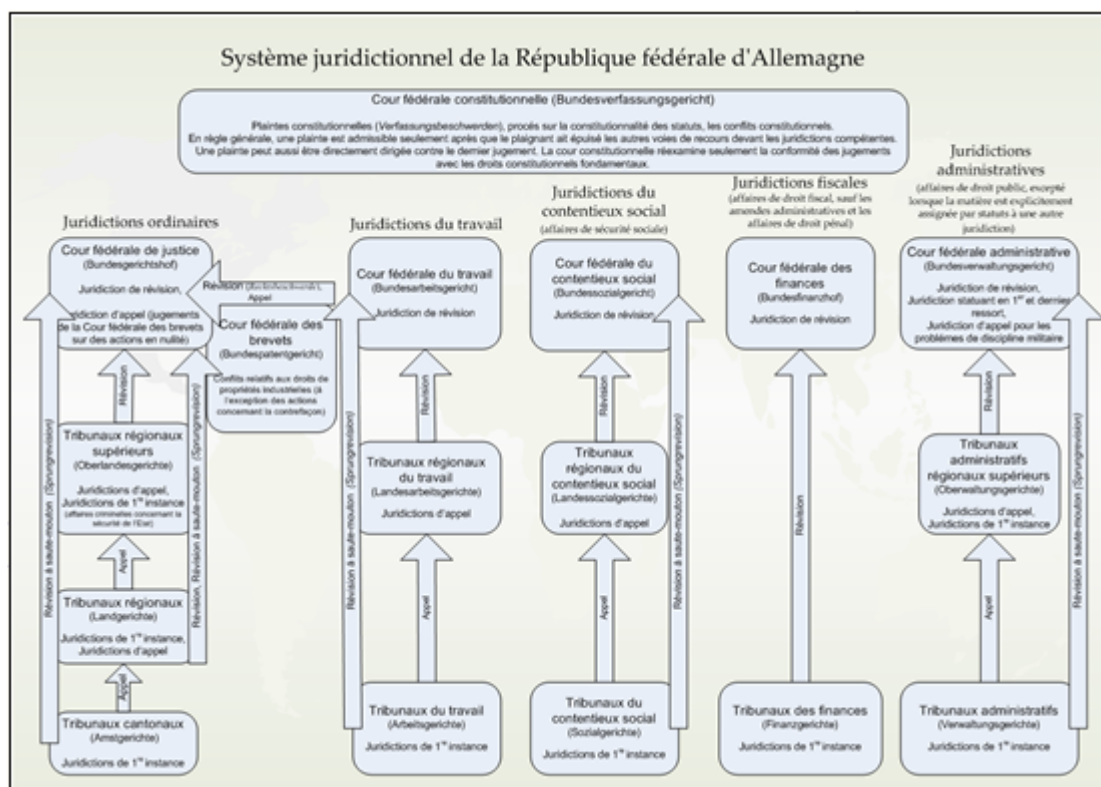
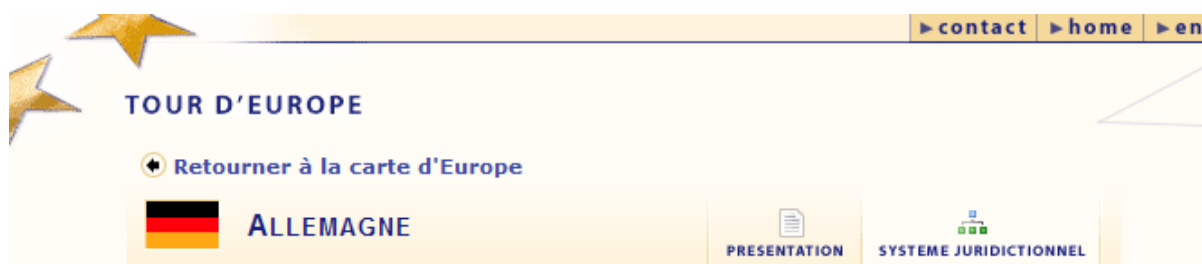
- d'une part, un schéma de l'organisation juridictionnelle en général ;
- d'autre part, un aperçu de la justice administrative, en décrivant les modes, les organes et les moyens de contrôle des actes administratifs.

## Organisation juridictionnelle

Un premier onglet permet de visualiser un schéma du système juridictionnel de chaque Etat membre.

Ces schémas ont été réalisés par Mme Goda Ambrasaite, Conseiller du Président de la Cour administrative suprême de Lituanie sur la base :

- d'un document établissant une synthèse de l'organisation juridictionnelle de chaque Etat membre qui a été rédigé par M. Jacques Jaumotte, Conseiller d'Etat au Conseil d'Etat de Belgique ;
- de recherches effectuées sur les sites internet nationaux ;
- des informations fournies par les correspondants nationaux de l'Association.



Ces schémas étant parfois fort complexes, il est possible d'agrandir une partie de l'image pour un meilleur confort de lecture, ainsi que de l'imprimer.

Réduction Agrandissement Imprimer l'image

## Présentation

Un second onglet fournit les réponses, données par les juridictions de l'Association, à un questionnaire détaillé (76 questions) établi dans le cadre d'un projet mené en partenariat avec la Mission de recherche Droit et Justice (établissement public français), sous le contrôle d'un Comité de pilotage composé paritairement de représentants de l'Association et de la Mission de recherche.

Quatre thèmes principaux sont abordés pour chaque Etat membre, après une introduction destinée à clarifier certaines données.

### 1<sup>er</sup> thème : Acteurs dans le rôle de contrôle des actes de l'administration

Sont notamment abordées les questions suivantes quant aux organes compétents:

- la nature de ces organes ;
- l'organisation juridictionnelle ;
- leur statut et leur organisation interne ;
- les juges (recrutement, formation, etc.) ;
- leurs fonctions (types de recours, etc.) ;
- répartition des fonctions entre eux.

### 2<sup>ème</sup> thème : Contrôle juridictionnel des actes de l'administration

Ce thème analyse la « juridiction en action » et détaille nombre d'aspects importants :

- l'accès au juge (admissibilité et recevabilité, délais, forme des recours, assistance d'un avocat ou non, etc.) ;
- le procès proprement dit (principes fondamentaux, garanties d'impartialité, charge de la preuve, modalités de l'audience, etc.) ;
- le jugement (motivation, critères et méthodes de contrôle, etc.) ;
- effets et exécution du jugement (autorité de la chose jugée, effectivité) ;
- les voies de recours :

- les procédures d'urgence et le référé.

### 3<sup>ème</sup> thème : Régulation des litiges administratifs par des instances juridictionnelles

Sont examinés : le rôle de l'administration dans le règlement des litiges, les organes indépendants compétents en matière de litiges administratifs et les modes alternatifs de règlement des litiges administratifs.

### 4<sup>ème</sup> thème : Administration de la justice et données statistiques

Ce quatrième thème donne accès à diverses informations chiffrées et autres, notamment:

- moyens financiers et nombre de magistrats mis à la disposition de la justice ;
- nombre d'affaires traitées ;
- délai moyen de jugement.

En cliquant sur un sous-thème, l'utilisateur a accès aux différentes questions relatives à ce sous-thème.

• **II – CONTROLE JURIDICTIONNEL DES ACTES DE L'ADMINISTRATION**

- **A. ACCES AU JUGE**
- **B. PROCES**
- **C. JUGEMENT**
  - **44. Motivation du jugement**
  - **45. Normes de référence nationales et internationales**
  - **46. Critères et méthodes de contrôle du juge**
  - **47. Répartition des frais et dépens du procès**
  - **48. Formation de jugement : un juge unique ou une formation collégiale**

Au niveau des tribunaux administratifs de première instance, la chambre doit, en règle générale, transmettre le litige à un de ses membres, statuant comme juge unique, lorsque l'affaire ne présente pas de difficulté particulière et que l'affaire n'a pas de portée de principe. Dans les procédures de demande d'asile, c'est un juge unique qui statue dans 90 % des cas. Pour les autres domaines du droit, aucune donnée statistique n'est disponible; le volume des décisions rendues par un juge unique devrait en moyenne des Länder être inférieur à 50 %.

Le document intégral au format pdf est également accessible pour impression en cliquant sur

 [Version imprimable](#)

## **2. DEC-NAT**

### **2.1. Données statistiques**

Cette base de données contient quelque 19.200 références à des décisions nationales concernant le droit communautaire et couvre une période s'étendant de l'année 1959 à nos jours.

### **2.2. Traduction en anglais**

La traduction en anglais de la banque de données DEC-NAT est opérationnelle depuis le précédent séminaire à Trèves en mai 2006.

Les mises à jour, que la Cour de Justice s'est engagée à communiquer deux fois par an, font également l'objet d'une traduction. A ce jour toutes les données d'analyse ont été traduites pour les décisions jusqu'au 24 mai 2006. La dernière mise à jour fournie par la Cour de justice le 20 juin 2007 sera communiquée pour traduction durant le dernier trimestre 2007.

### **2.3. Concrétisation des décisions prises lors du séminaire du 15 mai 2006**

Lors de la réunion 15 mai 2006, il n'y a pas eu de décision concrète relative à DEC-NAT. Il a été convenu cependant qu'il convenait d'envisager une amélioration de cette banque de données. Lors du conseil d'administration tenu à Bruxelles le 20 novembre 2006, il a été souligné que si DEC-NAT est relativement peu utilisée, c'est notamment en raison du fait qu'elle ne donne pas un accès direct aux décisions nationales ; il faudrait donc étudier la possibilité d'établir un lien direct avec les banques de données nationales où figurent les décisions nationales. Ce point reste donc à finaliser.

### **2.4. Collaboration avec l'Office des publications officielles des Communautés européennes**

Le 24 juillet 2007 s'est tenue une réunion entre le secrétariat général de l'Association et M. C. Kohler, directeur du service d'étude et de documentation de la Cour de Justice des Communautés européennes ainsi que Mme P. Berteloot, directeur EUR-Lex à l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

Cette réunion a eu lieu à la demande du secrétariat général, après avoir consulté la note diffusée lors de la session du 22 juin 2007 du groupe de travail JURINFO dans le cadre du Conseil de l'Union européenne (voir annexe).

La note en question présentait en effet l'intégration prochaine des données de la base DEC-NAT de la Cour de justice au sein du secteur 8 d'EUR-Lex et il paraissait donc important de situer le rôle futur de l'Association dans ce nouveau contexte.

La réunion s'est déroulée dans un cadre très constructif de collaboration entre les trois acteurs (la Cour, l'Office et l'Association) et les décisions suivantes ont été prises :

- à l'avenir, la version de DEC-NAT proposée par l'Association sera maintenue et continuera à être développée. Le public cible des sites respectifs étant différents, ainsi que la manière de présenter les données et l'interface de recherche, il a en effet été

jugé utile de continuer à offrir l'accès à la base de données depuis le site de l'Association. Les liens établis vers JuriFast et la mise en place progressive de liens vers le texte des décisions (voir point suivant) constituent également une valeur ajoutée produite par l'Association ;

- tout sera fait pour parvenir à une étroite collaboration triangulaire entre la Cour, l'Office et l'Association et développer des synergies en profitant des expériences de chacun en la matière ;
- l'Office bénéficiera des traductions déjà faites par l'Association des données en anglais ;
- l'Office fera référence à l'apport de l'Association sur le site d'EUR-Lex ainsi que dans le bulletin d'information qu'il édite.

Une réunion sera organisée fin septembre 2007 entre les responsables techniques de l'Office et de l'Association afin de déterminer comment réaliser concrètement cette collaboration de la manière la plus efficace.

La Cour a également confirmé la mise en ligne prochaine de son propre portail de jurisprudence communautaire centré sur les questions préjudicielles qui lui sont posées. Elle envisage elle aussi de reprendre les traductions en anglais déjà réalisées par l'Association.

## **2.5. Liens entre DEC-NAT et les décisions nationales sur les sites internet nationaux**

Une amélioration majeure au contenu proposé par DEC-NAT consiste à établir des liens directs vers le texte des décisions nationales concernées. C'est en effet une critique qui a souvent été formulée à juste titre à propos de cette base de données.

Avec la généralisation de l'accès au texte des décisions sur les sites nationaux des juridictions, la création de tels liens doit pouvoir être automatisée moyennant un investissement raisonnable grâce notamment au fait que DEC-NAT contient une zone permettant d'identifier de manière unique une décision nationale.

Ce projet pourrait néanmoins dans un certains nombre de cas exiger de légères adaptations aux systèmes existants sur les sites nationaux ou aux données répertoriées par la Cour et demande donc une participation active de chacun.

Dans certains Etats membres, il sera peut-être aussi nécessaire de tenir compte des droits d'auteur liés à une éventuelle publication réalisée par des firmes privées.

Il est à noter que ce système offrira également la possibilité pour les juridictions nationales qui le souhaitent d'établir facilement un lien dans l'autre sens, depuis leurs propres décisions vers la base DEC-NAT.

Il est donc suggéré de confier au Comité d'accompagnement (voir ci-après) la mise en place de projets pilotes visant à établir des contacts bilatéraux entre les responsables techniques du secrétariat général et ceux des juridictions qui disposent aujourd'hui de possibilités d'accès direct à leurs décisions via Internet et qui sont motivées pour participer.

### 3. JURIFAST

#### 3.1. Données statistiques

Au 1er septembre 2007, JuriFast comportait 319 décisions nationales (avec en outre les décisions de suite éventuelles lorsqu'il s'agit de questions préjudicielles) communiquées par 22 juridictions membres.

#### Ventilation par année des décisions communiquées

2004		2005		2006		2007 (→ 01/09)	
Pays-Bas	20	Pays-Bas	19	Portugal	18	Allemagne	13
Allemagne	16	Autriche	12	Allemagne	8	Espagne	8
Belgique	15	Belgique	9	Autriche	7	Autriche	6
Espagne	8	France	9	Grande-Bretagne	6	Belgique	6
France	7	Grèce	6	Belgique	5	République tchèque	6
Grèce	7	Portugal	5	Estonie	5	Grande-Bretagne	4
Suède	6	Finlande	4	Grèce	5	Pays-Bas	4
Autriche	5	Suède	4	République tchèque	5	Portugal	4
Portugal	5	Allemagne	2	France	4	Estonie	3
Finlande	3	Grande-Bretagne	2	Lituanie	3	Italie	3
Italie	3	Italie	2	Malte	2	Pologne	3
Irlande	1	Pologne	2	Pays-Bas	2	France	2
Lituanie	1	Irlande	1	Pologne	2	République slovaque	2
		Luxembourg	1	Chypre	1	Finlande	1
		République tchèque	1	Hongrie	1	Grèce	1
				Irlande	1	Luxembourg	1
				Suède	1		
<b>Total : 97 décisions</b>		<b>Total : 79 décisions</b>		<b>Total : 76 décisions</b>		<b>Total : 67 décisions</b>	

Total général : **319 décisions**

Cinq juridictions n'avaient donc pas encore transmis de données : la Cour suprême du Danemark, ainsi que deux juridictions relevant des Etats membres ayant adhéré à l'Union européenne en 2004 : la Cour suprême de Lettonie et la Cour suprême de Slovénie ainsi que les deux juridictions des Etats membres ayant accédé à l'Union européenne en 2007, la Cour administrative suprême de Bulgarie et la Haute Cour de Cassation et de Justice de Roumanie.

Toutes les juridictions membres ont fait le nécessaire pour disposer d'un compte activé auprès de JuriFast, à l'exception de celles de Bulgarie et de Roumanie.

En ce qui concerne le type de décisions, on compte quelque 68 % de décisions sans renvoi et 32 % concernant des questions préjudicielles.

### **3.2. Bilan sommaire quant à l'évolution du nombre de décisions**

Lors de la réunion des services d'étude et de documentation du 15 mai 2006, une attention particulière avait été attirée sur la nécessité pour JuriFast de reprendre un éventail suffisant de décisions. Ce besoin a été également souligné lors de la réunion conseil d'administration du 20 novembre 2006, au cours de laquelle avait été évoquée la possibilité de prévoir un nombre minimal de décisions à introduire par chaque juridiction (dix arrêts par an).

Depuis lors, la moyenne mensuelle de décisions introduites dans JuriFast s'est relativement accrue, sans reproduire toutefois les chiffres du début, pour en arriver à quelque sept décisions mensuelles.

Trois observations peuvent être faites :

- depuis les débuts de JuriFast, douze juridictions se sont ajoutées aux quinze membres de début 2004 : ces juridictions ont déjà contribué à trente-sept décisions de la banque de données, alors même que le droit européen ne les concerne encore que depuis relativement peu de temps ;
- les contributions des diverses juridictions ne sont pas introduites d'une façon régulière et uniforme. A certains moments, la banque de données semble en léthargie, alors qu'à d'autres, une vingtaine de décisions sont introduites en deux ou trois semaines. Cela n'a rien de très normal et s'explique par les contraintes et modes d'organisation de chacun des correspondants ;
- le nombre d'arrêts introduits reste, quoi qu'il en soit, inférieur aux souhaits émis par le conseil d'administration.

### **3.3. Suivi des décisions du séminaire du 15 mai 2006**

#### **3.3.1. Nombre de décisions reprises dans JuriFast**

En ce qui concerne la problématique du nombre de décisions, qui avait fait l'objet d'un très large échange de vues lors de la réunion du 15 mai 2006, il avait pu être constaté une très grande motivation de l'ensemble des services d'étude et de documentation, le problème majeur étant le temps que ces services étaient en mesure de consacrer à JuriFast. Le Secrétaire général s'était alors engagé à prendre les contacts nécessaires à ce sujet, notamment au sein du conseil d'administration. Ceci a été réalisé.

Conformément aux décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration, il y a lieu d'examiner avec la Cour de justice des Communautés européennes la possibilité d'intégrer les questions préjudicielles posées par les juridictions de première instance. Ce point devrait figurer à l'ordre du jour de la prochaine réunion avec le Président de la Cour de justice des Communautés européennes.

D'autres décisions avaient été prises au cours de la réunion des 28 et 29 octobre 2004 et ont une influence directe sur le nombre de décisions :

- reprendre les décisions des autres juridictions supérieures « parallèles ». L'assemblée générale de Varsovie (mai 2007) a décidé d'ouvrir JuriFast aux Cours suprêmes judiciaires qui ne sont pas compétentes dans le domaine du droit administratif. Contact a été pris à ce sujet avec le Réseau des Présidents des Cours suprêmes judiciaires ;

- reprendre systématiquement les décisions de renvoi devant la Cour de Justice. De nombreuses juridictions restent en défaut – par manque de temps, personne n'ayant d'objection de principe - de répercuter ces décisions.

### 3.3.2. Amélioration de la qualité des résumés

La réunion du 15 mai 2006 a abordé divers aspects relatifs à la qualité des résumés, qui fera normalement l'objet de l'attention du comité d'accompagnement. Les aspects formels déjà convenus précédemment (longueur -1/2 à 2/3 de page-, mention, dans le résumé lui-même, de la juridiction, des références de la décision, de l'objet, etc.) ne sont pas toujours respectés et mériteraient d'être rappelés.

### 3.3.3. Mise à jour des informations relatives à l'introduction des données

Certaines juridictions avaient souhaité une mise à jour des informations relatives à l'introduction des données dans JuriFast, qui faisait l'objet du bulletin d'information n° 10. Ceci a été fait (bulletin d'information n° 17), ce qui a permis une actualisation des autres aspects concernant les banques de données, à savoir la consultation par les utilisateurs.

### 3.3.4. Traduction des résumés des arrêts

Il est rappelé que l'assemblée générale a décidé que pour la traduction en anglais ou en français du résumé des arrêts introduits dans Jurifast, les juridictions membres peuvent faire appel à un bureau de traduction, la traduction étant remboursée par l'Association, étant entendu que ces résumés doivent répondre aux critères fixés en ce qui concerne leur volume et leur qualité.

## **4. FORUM**

### **4.1. Données statistiques**

Au 1<sup>er</sup> septembre 2007, le forum comptait 124 membres, répartis comme suit :

#### **Institutions inscrites (32)**

##### 1. Membres

Belgique – Conseil d'Etat (10)  
Pays-Bas – Conseil d'Etat (10)  
Autriche – Cour administrative (9)  
*Pologne – Cour administrative suprême (9)*  
*Lettonie – Cour suprême (7)*  
France - Conseil d'Etat (6)  
*République tchèque – Cour administrative suprême (6)*  
Finlande – Cour administrative suprême (5)  
Grèce – Conseil d'Etat (5)  
*Lituanie - Cour administrative suprême (5)*  
*Estonie – Cour suprême (5)*  
Espagne - Cour suprême (4)  
*Hongrie – Cour suprême (4)*  
Irlande – Cour suprême (4)  
Allemagne – Cour fédérale administrative (3)  
*Malte – Cour d'appel (3)*  
*Roumanie – Conseil législatif (3)*  
Danemark – Cour suprême (2)  
Grande-Bretagne - Royal Courts of Justice (2)  
Italie – Conseil d'Etat (2)  
Luxembourg - Conseil d'Etat (2)  
Portugal – Cour administrative suprême (2)  
*Slovaquie – Cour suprême (2)*  
Cour de Justice des Communautés européennes (1)  
*Chypre – Cour suprême (1)*  
Luxembourg - Cour administrative (1)  
*Slovénie – Cour suprême (1)*

##### 2. Observateurs (2 institutions)

Turquie – Conseil d'Etat (2)  
Croatie – Cour administrative (1)

##### 3. Autres

Secrétariat général (6)  
ERA – Trèves (1)

#### **Institutions non inscrites (3 institutions)**

*Bulgarie – Cour administrative suprême*  
*Roumanie – Haute Cour de cassation et de justice*  
Suède – Cour administrative suprême

## **4.2. Initiatives prises**

4.2.1. Lors du séminaire qui s'est tenu à La Haye le 8 décembre 2006, plus particulièrement à l'attention des Conseils d'Etat, il a été décidé de prévoir dans le Forum une rubrique spéciale destinée à la fonction consultative en matière législative et réglementaire et les participants se sont engagés à inscrire au Forum un nombre suffisant de personnes afin d'alimenter cette rubrique.

La rubrique existe, mais à ce jour il n'y a guère eu d'inscriptions supplémentaires au Forum et la rubrique n'a pas été utilisée.

4.2.2. Il est demandé aux Présidents des juridictions membres de désigner au moins cinq participants pour le forum.

4.2.3. En outre, il sera veillé à l'avenir d'inscrire automatiquement dans le forum tous les participants aux différents séminaires de l'Association et d'utiliser systématiquement le forum en ce qui concerne les documents préparatoires et rapports.

## **5. INITIATIVES COMMUNES A L'ENSEMBLE DU RESEAU D'INFORMATION**

### **5.1. Comité d'accompagnement**

L'assemblée générale a décidé à Varsovie en mai de mettre sur pied un Comité d'accompagnement qui serait chargé de :

- suivre très régulièrement et de dynamiser les activités de DEC-NAT, de Jurifast et du Forum, d'établir à ce sujet un rapport pour le conseil d'administration et de préparer les réunions des services d'études et de documentation qui se tiendront annuellement;
- veiller à l'uniformité de données introduites dans Jurifast;
- proposer toutes les améliorations utiles pour les banques de données et le Forum;
- prendre contact avec les correspondants les moins actifs en leur offrant si nécessaire une aide appropriée.

L'assemblée générale a décidé que ce Comité d'accompagnement sera composé comme suit :

- outre le Secrétaire général ou son représentant, les membres les plus actifs pour le moment, à savoir pour les anciens membres, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal et l'Allemagne et pour les nouveaux membres, la République tchèque et l'Estonie;

Les personnes suivantes ont été désignées par leurs juridictions respectives :

Pays-Bas : M. Sevenster

Autriche : M. Boomerger

Portugal : M. José Rosendo Dias

Allemagne : Mme Cornelia Butz

République tchèque : M. Filip Krepelka

Estonie : Mme Sirje Kaljumae

- les responsables des banques de données au sein du secrétariat général ;
- le comité d'accompagnement peut, le cas échéant, faire appel à des représentants du monde universitaire.

### **5.2. Autres initiatives**

5.2.1. Lors de chaque assemblée générale, il est demandé aux Présidents de souligner l'importance du Réseau d'informations auprès des magistrats de leur Cour et plus spécialement auprès des services d'études et de documentation.

5.2.2. Chaque année se tient un séminaire des services d'études et de documentation des institutions membres spécialement consacré au Réseau d'information.

5.2.3. Conformément à la décision de l'assemblée générale de Leipzig du 29 mai 2006, il a été demandé à certains membres du Conseil d'administration de prendre contact avec les

institutions qui n'ont pas encore envoyé d'arrêts dans Jurifast ou ont introduit un nombre insuffisant.

5.2.4. Le 9 mars 2007, le secrétariat général a envoyé à tous les présidents des institutions membres un tableau indiquant, par juridiction membre, d'une part, le nombre d'arrêts introduit dans Jurifast et, d'autre part, le nombre de participants au forum, en demandant que tous participent suffisamment aux différents instruments du Réseau d'information.

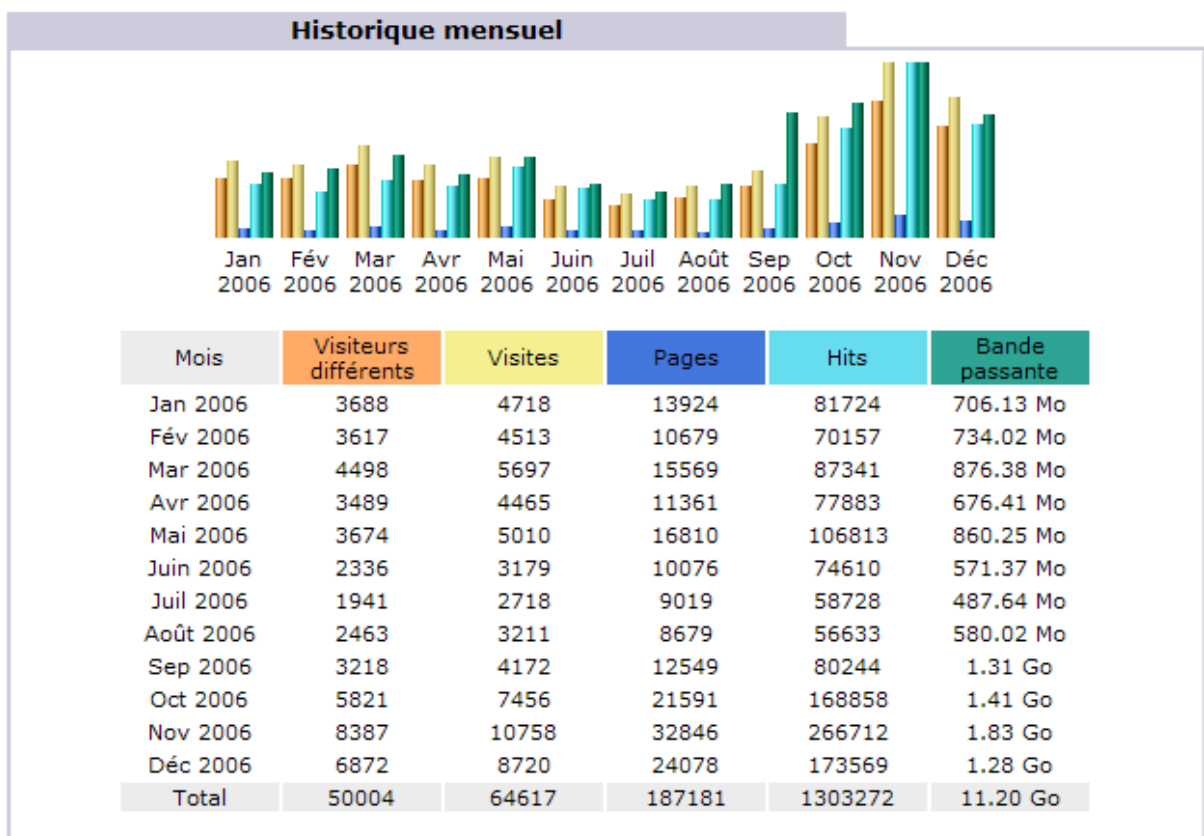
## 6. RAYONNEMENT DU SITE




















### 6.1. Statistiques

Année 2006

Résumé					
<b>Période d'analyse</b>	Année 2006				
<b>Première visite</b>	01 Jan 2006 - 01:26				
<b>Dernière visite</b>	31 Déc 2006 - 23:21				
	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Trafic 'vu' *	<= <b>50004</b> Valeur exacte indisponible en vue 'annuelle'	<b>64617</b> (1.29 visites/visiteur)	<b>187181</b> (2.89 pages/visite)	<b>1303272</b> (20.16 hits/visite)	<b>11.20 Go</b> (181.67 Ko/visite)
Trafic 'non vu' *			<b>270291</b>	<b>487271</b>	<b>11.65 Go</b>

\* Le trafic 'non vu' est le trafic généré par les robots, vers ou réponses HTTP avec code retour spécial.



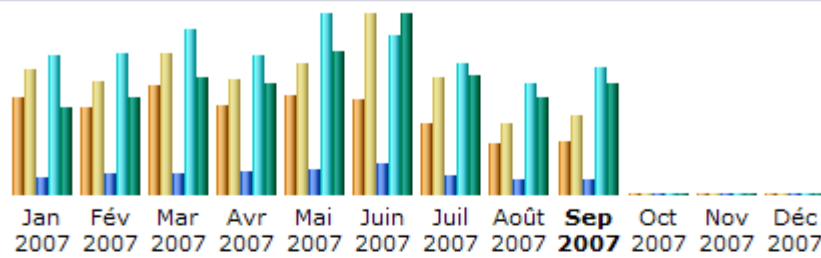
Pays (Top 10) - Liste complète						
Pays		Pages	Hits	Bande passante		
	France	fr	35335	218087	2.92 Go	
	Belgium	be	25838	178845	2.69 Go	
?	Inconnu	unknown	15740	111631	443.30 Mo	
	United States	us	9637	36237	499.83 Mo	
	Netherlands	nl	9467	95837	603.81 Mo	
	Great Britain	gb	7728	71561	429.53 Mo	
	Luxembourg	lu	7142	36528	355.51 Mo	
	Germany	de	6941	54265	357.32 Mo	
	Portugal	pt	4865	24750	150.54 Mo	
	Poland	pl	4795	39283	210.41 Mo	
Autres			59693	436248	2.61 Go	

Année 2007 (01/01/2007 – 25/09/2007)

Résumé					
<b>Période d'analyse</b>	Année 2007				
<b>Première visite</b>	01 Jan 2007 - 00:02				
<b>Dernière visite</b>	25 Sep 2007 - 21:40				
	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Trafic 'vu' *	<b>&lt;= 57281</b> Valeur exacte indisponible en vue 'annuelle'	<b>81929</b> (1.43 visites/visiteur)	<b>277873</b> (3.39 pages/visite)	<b>1941189</b> (23.69 hits/visite)	<b>17.71 Go</b> (226.71 Ko/visite)
Trafic 'non vu' *			<b>388475</b>	<b>597045</b>	<b>28.23 Go</b>

\* Le trafic 'non vu' est le trafic généré par les robots, vers ou réponses HTTP avec code retour spécial.

### Historique mensuel



Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Jan 2007	7457	9581	24623	207938	1.46 Go
Fév 2007	6691	8661	32525	213050	1.63 Go
Mar 2007	8260	10775	30981	246825	1.95 Go
Avr 2007	6739	8732	33437	209697	1.86 Go
Mai 2007	7542	10019	37893	270555	2.39 Go
Juin 2007	7277	13748	45184	237948	3.00 Go
Juil 2007	5421	8985	29797	195458	1.97 Go
Août 2007	3827	5415	21073	167995	1.61 Go
<b>Sep 2007</b>	4067	6013	22360	191723	1.84 Go
Oct 2007	0	0	0	0	0
Nov 2007	0	0	0	0	0
Déc 2007	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>57281</b>	<b>81929</b>	<b>277873</b>	<b>1941189</b>	<b>17.71 Go</b>

### Pays (Top 10) - Liste complète

Pays	Pages	Hits	Bande passante
United States us	40458	125214	2.37 Go
Inconnu unknown	37686	235592	2.14 Go
France fr	34724	255923	3.15 Go
Belgium be	23312	172332	2.22 Go
Great Britain gb	12386	112897	598.86 Mo
Germany de	10771	93797	539.73 Mo
Netherlands nl	9879	104413	736.27 Mo
Luxembourg lu	8874	53422	487.85 Mo
Poland pl	6262	67916	339.97 Mo
Italy it	5538	64779	297.15 Mo
Autres	87983	654904	4.90 Go

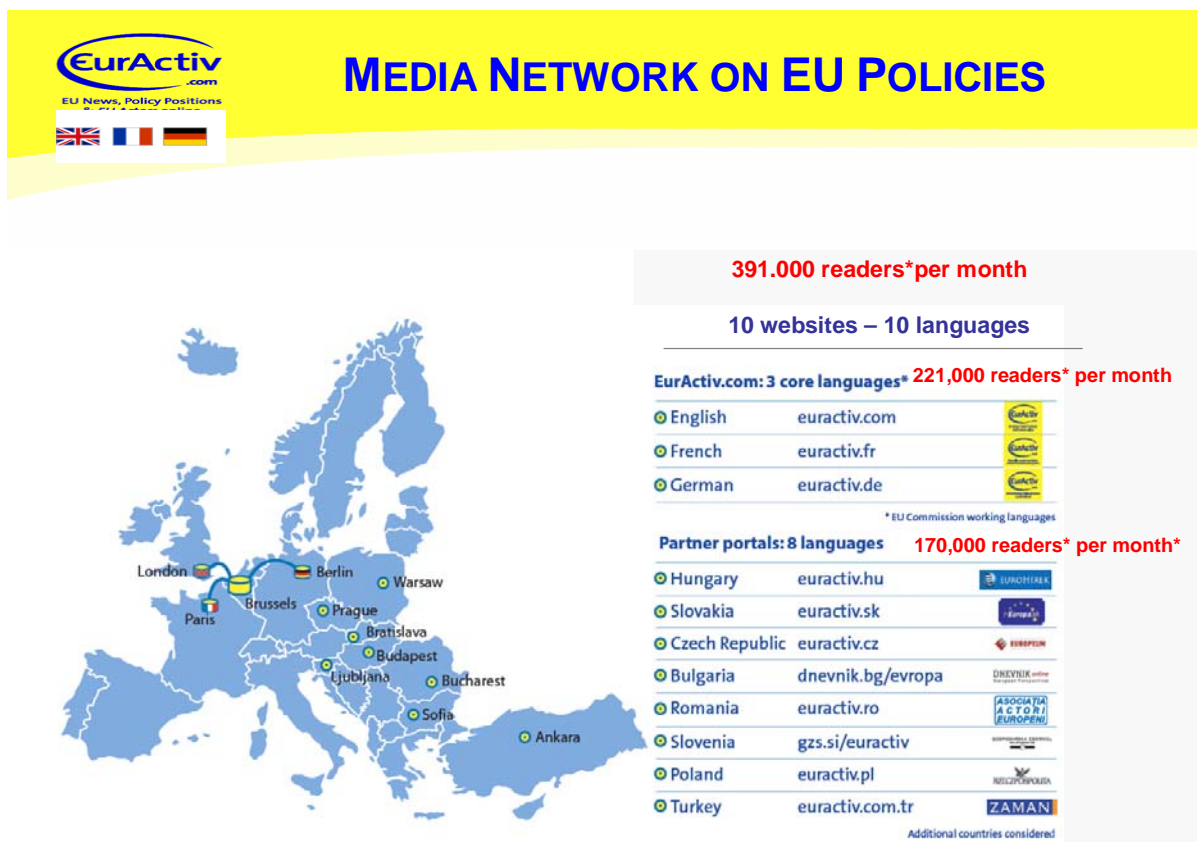
## 6.2. Contrat avec Euractiv

L'Association a conclu un contrat de 10 semaines de communication sur Euractiv, un des sites de communication les plus importants au niveau communautaire, qui est notamment sur l'intranet de la Commission européenne

Ces 10 semaines sont réparties comme suit :

- 3 semaines pour le Colloque du 16 mars à Paris sur la Justice administrative en Europe
- 3 semaines pour la nouvelle rubrique "Tour d'Europe" durant le mois de septembre
- 4 semaines pour les autres rubriques du site, principalement les banques de données

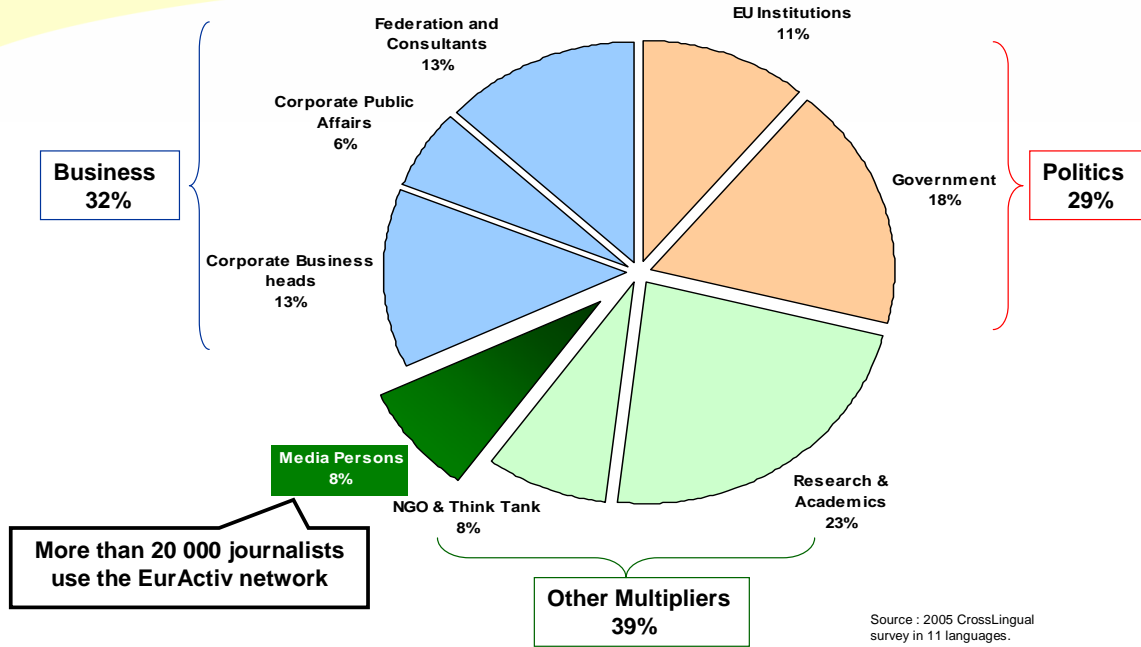
Euractiv représente :



\* CIM – Certified figures Nov 2006, Unique visitors



## OUR READERS: Which sector do they come from?



### **6.3. Présentation du site aux représentants des autorités européennes et des Représentations permanentes auprès de l'Union**

Les délégués JAI des Représentations permanentes, les responsables de la DG JAI et des services juridiques de la Commission et du Conseil, de même que le Secrétaire de la Commission LIBE du Parlement européen ont été invités à assister à une démonstration du site internet de l'Association comprenant également un exposé de ses activités. Cette réunion aura lieu le 24 mai 2007 au Conseil d'Etat de Belgique.

### **6.4. Présentation du site dans le cadre du partenariat avec le Réseau Européen de Formation Judiciaire**

Dans le cadre des actions de formation organisées par le Réseau Européen de Formation Judiciaire, le site internet de l'Association et plus particulièrement le fonctionnement des banques de données sera présenté le 16 novembre 2007 aux différents formateurs nationaux.

### **6.5. Bulletin d'information spécial n° 17**

Le Bulletin d'information n° 17 est entièrement consacré au site internet de l'Association. Il contient notamment les informations détaillées sur les points suivants :

- la façon d'accéder au site;
- le contenu du site;
- le tour d'Europe;
- les colloques et les séminaires qui se sont tenus par le passé;
- le guide de la procédure de renvoi préjudiciel devant la Cour de Justice CE;
- la base de données DEC-NAT;
- la base de données Jurifast;
- la manière d'introduire des données dans Jurifast.

Ce Bulletin d'information rédigé de façon attractive donne un aperçu complet du site internet de l'Association. Si cela est jugé utile, il peut être réédité et envoyé aux autorités et personnes susceptibles d'être intéressées.

### **6.6. Présentation plus moderne du site**

Comme expliqué ci-dessus, le site comprend un grand nombre d'informations intéressantes. Le but initial était de conserver une trace de toutes les activités de l'Association. Sont ensuite venus s'ajouter les banques de données, le forum, etc.

Au départ, le site était essentiellement destiné aux membres de l'Association. Entretemps, l'optique a changé et l'idée est de faire bénéficier le plus grand nombre possible de personnes des informations qui y figurent.

Il conviendrait que la présentation - un peu austère et académique - soit revue pour rendre le site plus attractif. Il est dès lors suggéré de faire appel à cette fin à un consultant en la matière.

## **7. PARTICIPATION AU PORTAIL DU RESEAU DES PRESIDENTS DES COURS JUDICIAIRES SUPREMES**

Le Réseau des Présidents des Cours judiciaires suprêmes met sur pied un portail donnant accès à la jurisprudence des Cours suprêmes (voir annexe).

La création du portail est un projet extrêmement ambitieux : il s'agit de permettre aux juges des Cours suprêmes judiciaires d'avoir accès **dans leur propre langue** aux jugements des autres Cours suprêmes. Le système est basé sur une recherche fondée sur un mot clé : le juge introduit ce mot clé dans sa propre langue. Le mot-clé est traduit dans toutes les autres langues par un système de traduction automatique. Tous les arrêts nationaux dans lesquels apparaît ce mot clé sont alors retraduits par le système de traduction automatique - éventuellement en passant par une langue relais - dans la langue de la demande et le demandeur peut les consulter in extenso.

Pour l'instant, le projet est dans une phase expérimentale à laquelle participent 5 Cours suprêmes. Il semble que pour le moment il se heurte à la difficulté de la traduction de textes juridiques, décuplée par le fait qu'il s'agit en l'occurrence d'une traduction automatique devant de surcroît passer parfois par une double traduction.

Le Réseau propose les collaborations suivantes avec notre Association :

- dans un premier temps, les magistrats des juridictions de l'Association auront un accès gratuit au portail ;
- dans un second temps, les juridictions membres de l'Association pourront, progressivement, participer de façon active au portail, en mettant les banques de données relatives à leur propre juridiction à la disposition du portail.

## **8. COLLOQUE ET SEMINAIRES DE L'ASSOCIATION**

### **8.1. Colloque à Varsovie en juin 2008**

Le grand Colloque bisannuel se tiendra à Varsovie en juin 2008 avec pour sujet :  
« Conséquences de l'incompatibilité des décisions administratives définitives et de jugements définitifs des juridictions administratives des Etat membres avec la législation européenne. »

Voir questionnaire en annexe.

### **8.2. Séminaire à Bruxelles le 28 janvier 2008**

Voir questionnaire en annexe.

### **8.3. Groupe de travail relatif à l'amélioration de la procédure préjudicielle devant la CJCE**

A la demande du Conseil des Pays-Bas un groupe de travail a été mis sur pied en vue de réfléchir à une réforme de la procédure préjudicielle devant la CJCE. Sont membres de ce groupe de travail des magistrats des Conseils d'Etat et Cours suprêmes qui composent actuellement le conseil d'administration de même que des représentants du Réseau des Présidents des Cours judiciaires suprêmes.

## 9. ECHANGES DE MAGISTRATS

### 9.1. Echange de magistrats 2007

En 2007, huit échanges de magistrats (de cours - administratives - suprêmes) d'une durée de deux semaines ont été introduits dans le cadre du programme européen (géré par le Réseau européen de formation judiciaire).

ECHANGE DE MAGISTRATS - CANDIDATURES 2007							
	COURS SUPREMES D'ORIGINE	NOMS	COUR SUPREME DEMANDEE	LANGUE DU STAGE	DOMAINE DE TRAVAIL	PERIODE DEMANDEE	
Candidatures transmis par le Réseau des présidents des Cours Suprêmes de l'UE							
1.	Espagne	Rafael Fernandez Valverde	France	Conseil d'Etat	Français	Droit administratif	Pas de préférence
2.	Hongrie	Peter Darak	Allemagne	Cour Fédérale Adm.	Allemand	Droit administratif	Pas de préférence
3.	Roumanie	Emanuel Albu	Belgique	Conseil d'Etat Cour de Cassation	Français	Droit administratif Droit douanier Droit fiscal	Pas de préférence
Candidatures transmis par le réseau Européen de Formation Judiciaire							
1.	Estonie	Julia Laffranque	1. Luxembourg 2. France	Cour de Justice des Comm. Eur. Conseil d'Etat	Français	Droit public Européen Droit administratif Droit constitutionnel	Septembre (2 dernières semaines)
2.	Finlande	Marja-Liisa Judström	1. L'Ecosse / Royaume-Uni 2. Autriche / Allemagne	Royal Courts Cour Administrative Cour Fédérale Adm.	1. Anglais 2. Allemand	Droit social Droit des étrangers	Juillet - Août (2 semaines)
		Hannele Klemettinen	1. Pays - Bas 2. Suède	Conseil d'Etat Cour Adm. Suprême	1. Anglais 2. Suédois	Droit administratif	A partir de septembre (2 semaines)
3.	République Tchèque	Eliska Cihlarova	1. France 2. Belgique	Conseil d'Etat Conseil d'Etat	Français		Septembre - Novembre (2 semaines)
		Daniela Zemanova	1. Autriche 2. Allemagne	Cour Adm. Cour Fédérale Adm.	Allemand		Octobre - Novembre (1 semaine)

### 9.2 Echange de magistrats 2008

A partir de 2008, un partenariat avec le Réseau européen de Formation judiciaire permettra d'obtenir un système analogue pour 25 magistrats de Conseils d'Etat ou de Cours administratives suprêmes. La durée prévue pour ces échanges est de 2 semaines (10 jours).

Concrètement cela signifie que l'Association sera chargée en exclusivité du contenu pédagogique des échanges et de la sélection des candidats et le Réseau apporte sa logistique et le financement grâce à la subvention européenne. Il établira les lignes directrices d'organisation du programme pour 2008 au cours de réunions de coordination auxquelles l'Association sera invitée en temps que point de contact pour les échanges entre magistrats des Cours suprêmes administratives. Les rapports de stage devront être adressés au Réseau soit directement par le stagiaire soit par le biais de l'Association.